

PROGRAMME DE FORMATION

Droit de la famille - Episode 3 : l'organisation de la succession pour une bonne protection des proches

Participez à une mise en situation au travers d'un cas pratique pour découvrir ou approfondir les problématiques liées à l'officialisation du couple, la constitution et la transmission du patrimoine aux enfants, l'organisation de la succession des parents.

Date:
Durée:
Type / Prix:
Objectifs:

PAS DATE

2 heures

240 €

- Acquérir ou développer des connaissances juridiques et des compétences techniques en droit de la famille grâce à une formation pratique et ancrée dans la réalité du quotidien.
- Faire un tour d'horizon des solutions à proposer en matière d'unions (mariage, PACS, concubinage), de libéralités (donation, legs), d'investissements (assurance-vie, SCPI, nue propriété... en direct, société) pour transmettre...
- Plusieurs hypothèses et stratégies seront déclinées pour répondre efficacement au plus grand nombre de demandes clients.

Les enfants ont quitté le nid depuis longtemps, Martin et Julie approchent les 65 ans et commencent à se poser des questions successorales :

- Contenu pédagogique :
- Comment protéger le survivant pour lui assurer un cadre de vie et un niveau de vie suffisant ? Dans le cas où vous leur auriez conseillé un PACS, faut-il réaliser un legs en pleine propriété ou en usufruit ? Dans le cas d'un mariage, faut-il faire ou aménager un contrat de mariage pour prévoir par exemple une clause de préciput ? Par conséquent, est-il utile de faire une donation entre époux ?
 - Comment seront gérées les donations réalisées, sachant qu'il s'agit d'un bien énormément à respecter l'égalité entre leurs enfants ? Les termes techniques de rapport, réduction, quotité disponible... sont obscurs pour eux. Ils ont besoin d'éclaircissements.
 - Comment rédiger au mieux la clause bénéficiaire de leurs contrats d'assurance-vie ? Vous devrez les conseiller en leur expliquant les conséquences, avantages et inconvénients de :
 - tout attribuer au conjoint/partenaire survivant,
 - ou mixer conjoint/partenaire survivant et enfants,
 - ou préférer le démembrement avec un quasi-usufruit ou un emploi...

Heures réglementaires:

CGPI

- IAS / DDA : 2 heures
- Immobilier / Carte T / Loi Alur : 2 heures

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Replay

Moyen pédagogique:

Quiz d'évaluation des acquis

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'unhandicap

